

Bulletin d'informations communales de SAINT-HILAIRE-FOISSAC



Le Mot du Maire

Mairie de Saint-Hilaire-Foissac
8 Rue de la Mairie
19550 - Saint-Hilaire-Foissac
Tél. 05 55 27 51 63
mairesthilairefoissac@wanadoo.fr

La Mairie vous accueille les

Lundi : 08h00 - 12h00
Mardi : 08h00 - 12h00
13h30 - 16h30
Jeudi : 08h00 - 12h00
Vendredi : 08h00 - 12h00

SOMMAIRE

Le Mot du Maire _____ p.1
Situation de la commune sur
le plan administratif et financier__ p.2
Compte rendu des réunions
du Conseil Municipal _____ p.4
Informations diverses _____ p.12
Etat civil _____ p.17

Le conseil municipal et moi-même vous adressons nos meilleurs vœux.

Que cette nouvelle année nous donne à tous la santé et réponde à nos attentes.
Que la bienveillance accompagne nos relations pour avancer ensemble, simplement et solidairement.

Que 2025 nous donne un peu d'espoir à l'avenir.

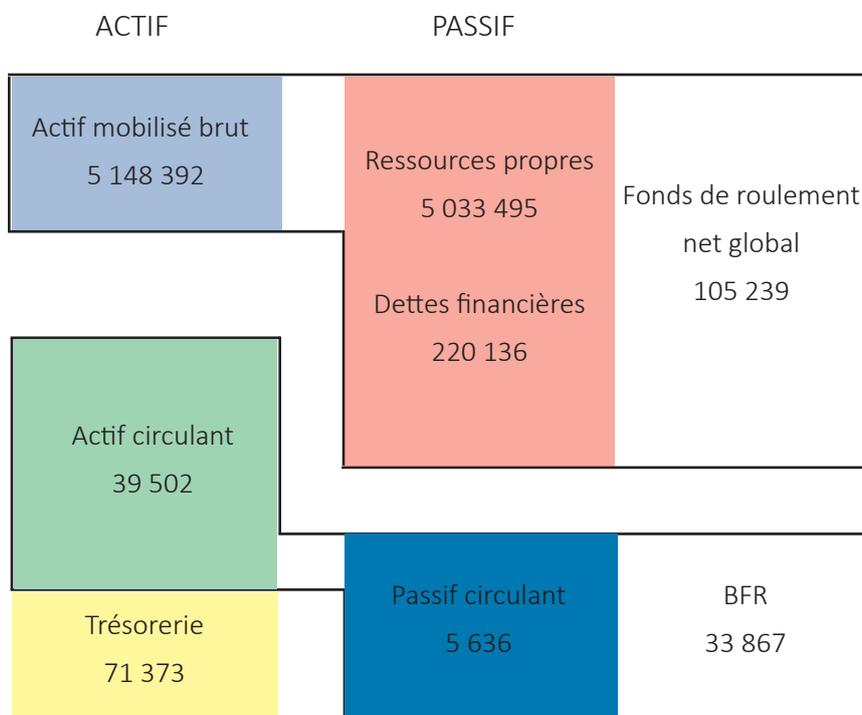
Pour notre part, nous restons à votre disposition et continuons au mieux pour la commune qui cette année va voir aboutir le projet de réhabilitation de la Maison Vernières avec la création de deux logements.

Annette BOURRIER

SITUATION DE LA COMMUNE SUR LE PLAN ADMINISTRATIF ET FINANCIER

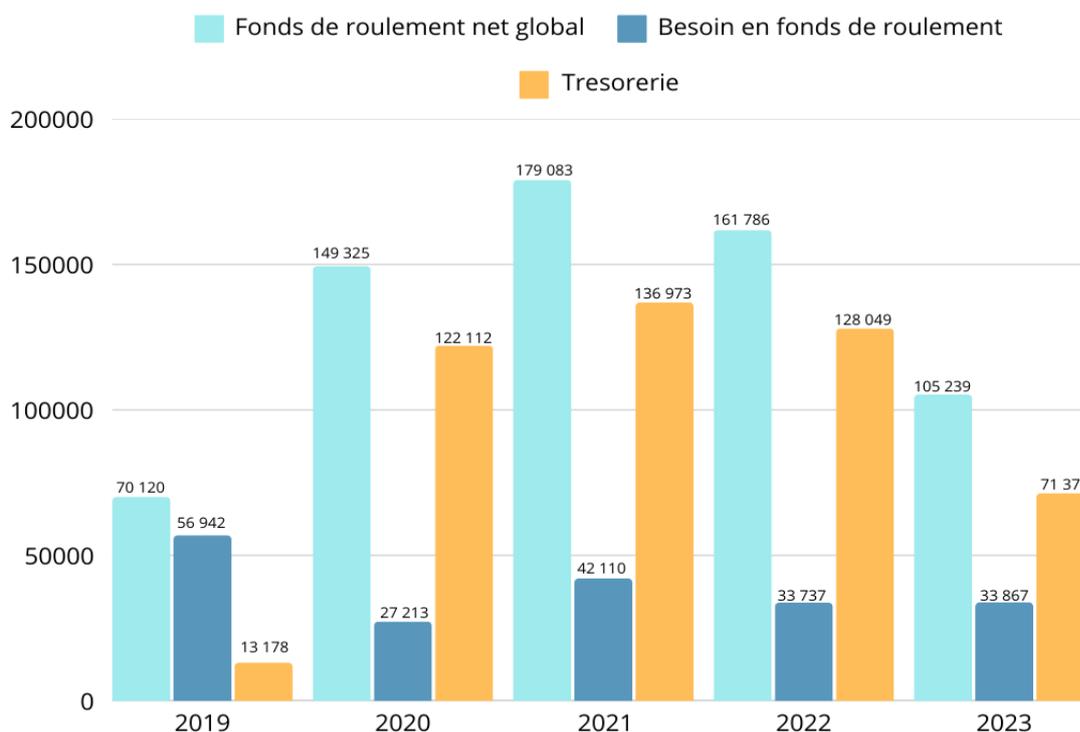
Bilan financier 2023

Bilan en 2023



$$\text{Trésorerie} = \text{FDR} - \text{BFR} = \underline{\underline{71\,373}}$$

Evolution des éléments du bilan



La capacité de surendettement de la commune à la clôture de l'exercice 2023 (montant de l'encours total de la dette divisé par le montant de la CAF brute) est de 2,42 ans alors que le seuil d'alerte est de 9 ans.

Autre ratio: le nombre d'années (en équivalent montant des recettes de fonctionnement 2023) qu'il faudrait pour rembourser la totalité de l'encours de la dette en capital et de 0,89 ans, alors que le seuil d'alerte est de 1,5 années.

SUR LE PLAN ADMINISTRATIF

Dossiers demande de subventions déposés

- **Maison Vernières** (2 logements)
 - DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) : 68 651,90 €,
 - Fonds vert: 40 000€,
 - Conseil Départemental: 60 000 €,
 - Communauté de Communes: 10 000 €,
 - FEDER (fond européen): 50 000€
 - Région : 37 505€.Soit 266 156,90€ de subventions pour ce projet.

- **Voirie**
 - DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) : notre dossier n'a pas été retenu pour 2024.
 - Conseil Départemental: 14 688€ pour les travaux 2024.

Les aides voirie du Conseil Départemental sont obtenues pour un minimum de travaux annuels de 30 000 €.

- **Cimetière:**
 - DETR: 5 254,30€Ces travaux vont concernés la création d'un jardin du souvenir dans le cimetière du Bourg, le Colombarium au cimetière de Chabannes avec le bureau d'études ELABOR.
- **Isolation des logements de la mairie dans le cadre de la relance énergétique:**
 - Conseil Départemental: 6 596€ + 1 520€ pour les diagnostics
 - DSIL : 6 595,74€
- **Presbytère**
 - Dossier région
 - Dossier Conseil Départemental

COMPTE RENDU DES RÉUNIONS du Conseil Municipal

Travaux

• Cimetières:

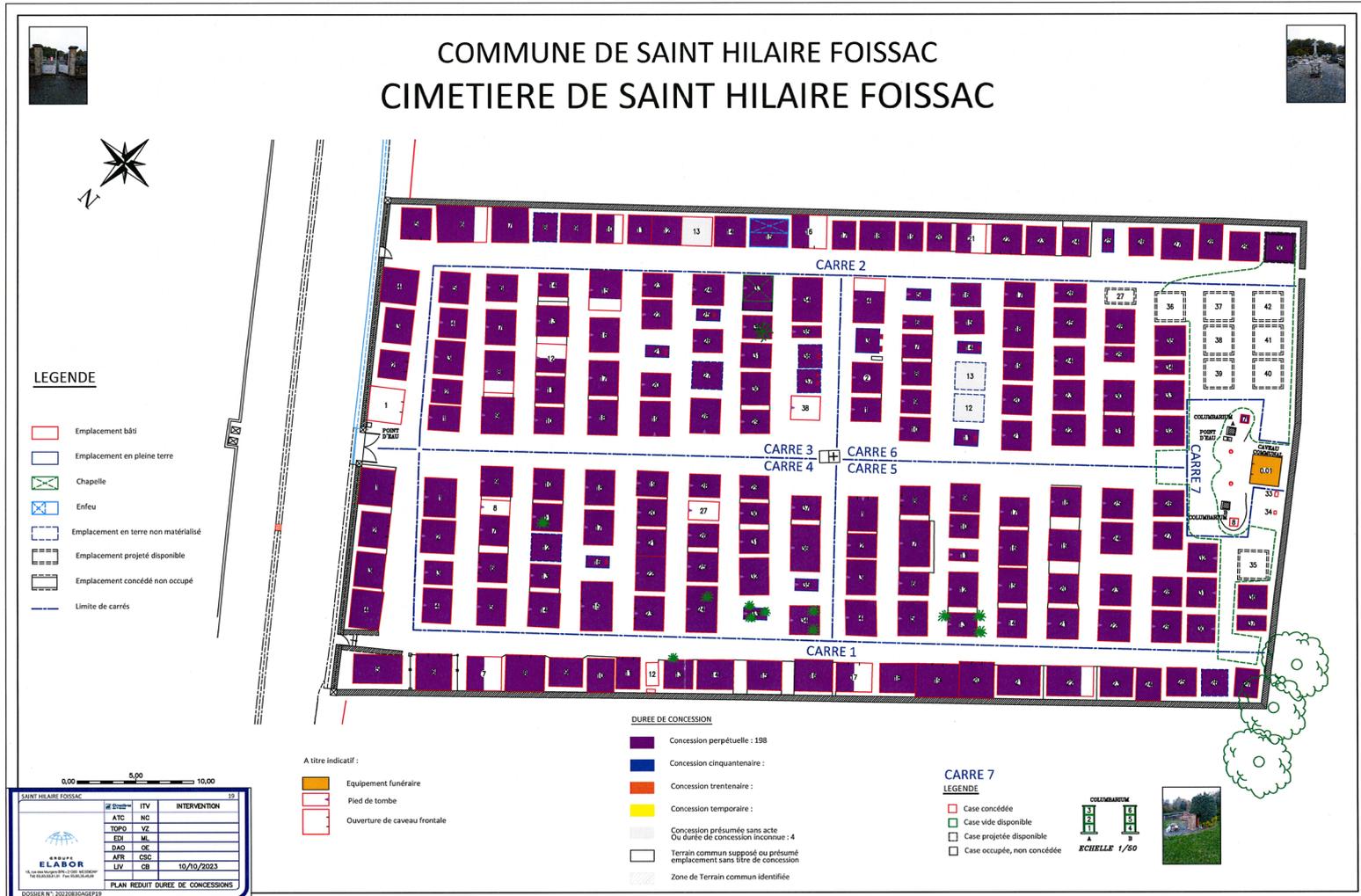
Aujourd'hui, nous sommes en procédure de reprise des emplacements sans actes de concession. Vous avez pu constater devant certaines tombes des petits panneaux, vous indiquant de vous rapprocher de la mairie. Tout ceci indique que le bureau d'études, ELABOR, après intervention aux archives départementales n'a pas trouvé de titre de propriété. Si parmi vous certains sont en possession de titre, nous vous demandons de vous rapprocher de la mairie également pour la saisie des défunts présents dans vos sépultures.

Une réunion publique a été organisée le mercredi 18 décembre 2024, en présence d'une juriste du groupe ELABOR qui a pu répondre à toutes les questions concernant les cimetières.

La maire de Saint-Hilaire Foissac reste à votre disposition pour cette mise en conformité.

Par délibération en date du 25 octobre 2024, la mairie propose aux familles concernées par des sépultures établies à l'origine en terrain commun, de régulariser la situation en réglant un euro le mètre carré de terrain réellement occupé, ceci pour une régularisation de concession à perpétuité avec une remise en état si nécessaire. Pour tous ces travaux, nous sommes accompagnés par le service juridique du groupe ELABOR pour un coup de 5 248€.

→ **Voté à l'unanimité**



COMMUNE DE SAINT HILAIRE FOISSAC CIMETIERE DE CHABANNES



LEGENDE

- Emplacement bâti
- Emplacement en pleine terre
- Emplacement en terre non matérialisé
- Emplacement projeté disponible
- Emplacement concédé non occupé
- Limite de carrés

DUREE DE CONCESSION

- Concession perpétuelle : 40
- Concession centenaire :
- Concession cinquantenaire : 1
- Concession trentenaire :
- Concession temporaire :
- Concession présumée sans acte
Ou durée de concession inconnue :
- Terrain commun supposé ou présumé
emplacement sans titre de concession
- Zone de Terrain commun identifiée

0,00 5,00 10,00

A titre indicatif :

- Equipement funéraire
- Pied de tombe
- Ouverture de caveau frontale
- Emplacement délimité par une ferronnerie

CARRE 4

LEGENDE

- Case concédée
- Case vide disponible
- Case projetée disponible
- Case occupée, non concédée

ECHELLE 1/50



SAINT HILAIRE FOISSAC		19	
CHABANNES		ITV	INTERVENTION
ATC	NC		
TOPO	VZ		
EDI	ML		
DAO	OE		
CSC	AFR		10/10/2023
LIV	CB		
PLAN REDUIT DUREE DE CONCESSIONS			

DOSSIER N°: 20220830AGEP19

• Réseau d'eau :

Peu de fuites d'eau ont été notées pour 2024. Certains compteurs défectueux ont été changés par notre employé communal, deux ont nécessité l'intervention de l'entreprise Corvisier pour un coût de 3616,25 euros HT.

• Transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes Ventadour-Egletons-Monédières:

Le bureau impact conseil a effectué une étude concernant le diagnostic des installations de production et de distribution

KPMG a réalisé une étude préalable au transfert des compétences eau potable et assainissement.

Le 6 octobre 2024, Michel Barnier, alors Premier Ministre, annonce que les communes pourront conserver leurs compétences de gestion de l'eau et d'assainissement qu'elles auraient dû transférer de manière obligatoire aux communautés de communes en 2026.

Le Conseil municipal n'était pas pour ce transfert et restera très vigilant sur le dossier de l'eau, dossier très important dans nos petites communes.

• Voierie :

- Parking derrière la mairie 10 939,79€ HT
- Parking de la salle des fêtes 19 247€ HT

- Route du village de la Sanguiniere 28 042,50€
 - Aide du conseil département : 14 688€
- Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Eurovia.

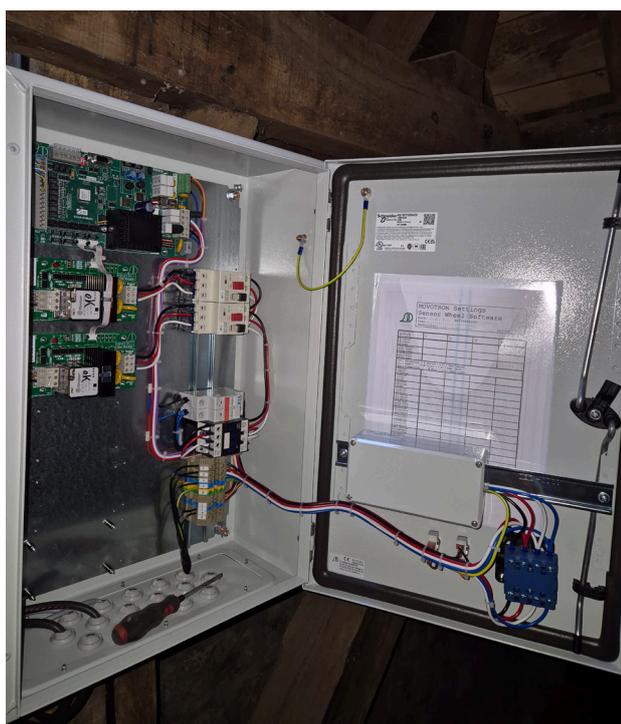
- **Rénovation énergétique des logements communaux de la mairie** (Travaux fait en 2023)

- Coût 21 985,80€
 - Aide de l'État, 6 595,74€
 - Aide du conseil départemental: 6 596€
- Soit un reste à charge pour la commune de 8 794,06€

- **Travaux à l'église**

- Mise aux normes des armoires électriques
- Armoire de protection du clocher 2 volées
- Moteur électronique de volée de cloches
- Battant de cloche
- Tableau de commande pour les cloches avec changement automatique de l'heure
- Coût total 6655,44€ HT

Les travaux ont été réalisés par SAS Honoré.



- **Travaux à la salle des fêtes:**

- Changement de toutes les lampes et tubes en LED pour un meilleur éclairage et une économie d'énergie
- Changement des quatre blocs de secours
- Coût total 1196€

Les travaux ont été réalisés par Monsieur Broussolle.

Impôts directs

- **Vote des Taxes directes locales 2024**

Les taux d'imposition pour 2024, concernant la taxe foncière (bâti) et la taxe foncière (non bâti) restent inchangés.

Soit 7,53 % communes + 21,35 % Département soit 28,88 % pour la taxe foncière bâti et 66,53 % pour la taxe foncière non bâti. La taxe d'habitation est de 7,53%.

→ **Taux approuvé à l'unanimité**

- **Subventions aux associations**

Les subventions sont validées par le Conseil Municipal et seront allouées aux associations réalisant des manifestations:

Chasse	350€
Comité des fêtes	350€
Ecureuil	300€
APE	300€
Pétanque	50€
FNACA	50€
Comice Agricole	100€
Pompiers	400€

Vote des budgets

- **Séance du 10 Avril 2024**

- **Compte de gestion 2023**

Le compte de gestion retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes de l'année écoulée. Ce document est élaboré par la DGFIP (Direction Générale Des Finances Publique).

- **Compte administratif 2023**

Budget principal

- **Fonctionnement:**

Dépenses	157 322,21€
Recettes	309 168,99€
Excédent	151 846,78€

Budget Service eaux

- **Fonctionnement:**

Dépenses	37 187,72€
Recettes	41 460,72€
Déficit	4 273€

- **Investissement:**

Dépenses	185 592,08€
Recettes	138 984,75€
Excédent	46 607,33€

- **Investissement:**

Dépenses	9 046,73€
Recettes	28 432,71€
Excédent	19 385,98€

Le compte administratif est un document comptable établi par le maire. Celui-ci reprend toutes les recettes et dépenses sur chaque section (fonction et investissement) de l'année écoulée. Le compte de gestion, établi par la trésorerie, et le compte administratif doivent être en stricte concordance.

> **Vote à l'unanimité** des comptes de gestion, 2023, budget principal et eau

> **Vote à l'unanimité** (- 1 voix le Maire ne pouvant voter) des comptes administratifs 2023 Budget principal et eaux

- **Budget primitif 2024**

- **Budget principal**

Fonctionnement :

Les dépenses et les recettes sont équilibrés pour un montant de 348 594,46€

Investissement :

Les dépenses et les recettes sont équilibrés pour un montant de 383 172,11€

→ **Le budget principal étant équilibré a été voté à l'unanimité**

- **Budget eau**

Fonctionnement :

Les recettes et les dépenses sont équilibrés pour un montant de 61 758,01€

Investissement :

Les recettes et les dépenses sont équilibrés pour un montant de 71 307,32€

→ **Le budget eau étant équilibré a été voté à l'unanimité**

- **Dossier financier**

- Maison Vernière (deux logements)

Emprunts: les fonds n'ayant pas encore été débloqués, nous avons pu renégocier les taux:

- L'emprunt de 125 000 € passe de 4,33 % à 3,90 % sur 15 ans
- L'emprunt qui concerne le FC TVA passe de 4,19 % à 3,50 %

→ **Voté à l'unanimité**

Concernant ses travaux qui vont débiter au printemps, 2024, les entreprises retenue sont:

Marché de travaux en vue de l'aménagement de deux logements à Saint Hilaire Foissac (19550)	Montant Estimation DCE MOE -Base + PSE	Entreprises Mieux Disantes	Montant de l'offre H.T. + PSE proposées
Lot n°01 - DESAMIANTAGE	13 900,00 €	Entreprise SODECO	16 932,00 €
Lot n°02 - DEMOLITIONS - GROS ŒUVRE	100 500,00 €	Entreprise FAUCHER	92 284,53 €
Lot n°03 - CHARPENTE - COUVERTURE	52 800,00 €	Entreprise FOUSSAT	60 500,00 €
Lot n°04 - MENUISERIES EXTERIEURES	20 400,00 €	Entreprise CASSIN	22 412,00 €
Lot n°05 - PLATRIERIE - ISOLATION - PEINTURE	38 000,00 €	Entreprise PEREIRA	39 000,00 €
Lot n°06 - MENUISERIES INTERIEURES	23 200,00 €	Entreprise DUBOIS	15 056,99 €
Lot n°07 - REVETEMENTS DE SOLS	16 200,00 €	Entreprise CARAMINOT O&C	16 180,45 €
Lot n°08 - ELECTRICITE	18 000,00 €	Entreprise JSS	17 819,00 €
Lot n°09 - PLOMBERIE CHAUFFAGE - VENTILATION	23 000,00 €	Entreprise LEMAIRE	21 916,74 €
Total Montant Travaux Opération H.T.	306 000,00 €		302 101,71 €
T.V.A. 10,00 %	30 600,00 €		30 210,17 €
Total Montant Travaux Opération T.T.C.	336 600,00 €		332 311,88 €

Ce projet représente un coût de:

- Travaux 302 101,71€ HT
- Ingénierie, 39 760€ HT

Soit 341 861,71€ HT

Avec 266 156,90€ de subventions :

- Conseil départemental: 60 000€
- Dsil: 68 651,90€
- Communauté de communes: 10 000€
- Fond vert: 40 000€
- Feder: 50 000€
- Région: 37 505€

→ **Voté à 8 pour, 2 contres, 1 abstention**

– Achat d'une partie de la voie du tacot

La commune achète une partie de la voie du tacot de la balise Viéban à la route de Marcillac (Rossignol) pour 1 739,10€.

→ **Voté à l'unanimité**

Le Conseil Départemental va rétrocéder l'ancienne route départementale de Rossignol (route de Marcillac) à la Fabrie.

→ **Voté à l'unanimité**

– Prix de l'eau

Dans la facture de l'eau, vous noterez un changement, la redevance pollution Adour Garonne est supprimée et remplacée par

redevance de consommation d'eau : 0,32€/m³

Redevance, performance, des réseaux de distribution d'eau 0,07€/m³

→ **Voté à l'unanimité**

Une augmentation de 0,05€/m³ soit 1,15€/m³ ceci dans le but d'avoir un prix au minimum de deux euros le m³ tout compris. Cette décision a été prise car le seuil nécessaire pour garder la compétence de l'eau est de 2€/m³, le conseil municipal ne souhaitant pas laisser la compétence à voté:

→ **9 pour, 1 abstention**

- **Dossier FCTVA**

– 2022: 12 201,82€

- **Contribution aux frais de scolarité**

École de Lapeau

864€ par enfant

10 enfants

Participation de 8 640€ versés à la mairie de Lapeau.

- **Noël**

18 enfants ont reçu un jouet.

30 personnes de plus de 70 ans ont eu un colis de produits locaux, sans oublier nos agents.



Comme l'an passé, les enfants ont pu venir décorer le sapin entouré de Sylvie, Arlette et Christelle. Le Père Noël est venu le dimanche 15 décembre 2024 à la salle des fêtes faire sa distribution. Pour l'attendre, les enfants et les aînés ont assisté au spectacle de JEEF, moment de joie et de rires, suivi d'un goûter.

- **Une nouvelle centenaire**

Marie-Louise Margaroux a fêté ses 100 ans, le 9 décembre 2024, née Charbonnel à Espagnac (Corrèze), elle est arrivée à Enlachaud à 11 ans avec ses parents, elle s'est mariée en 1943 avec André Margaroux, 4 enfants sont nés de cette union. Madame le maire et sa première adjointe lui ont rendu visite pour lui souhaiter un bon anniversaire de la part de la commune avec des fleurs.



- **Retraite de Catherine Boisson**

Cathy a fait valoir ses droits à la retraite, fin 2023. Elle avait exercé le poste de secrétaire sur la commune pendant 34 ans, un pot de départ a été offert pour l'occasion par la Mairie, le vendredi 16 février 2024. Nous lui souhaitons une bonne retraite.

Son poste est remplacé par Saria Vieira.

- **Mot du président du comité des fêtes**

Le comité des fêtes de Saint-Hilaire Foissac, vous souhaite une très bonne et heureuse année 2025!

Nous tenons à vous remercier d'être venu si nombreux à la fête du village, 2024. Merci pour ce bon moment de convivialité.

Un grand merci également à toutes les personnes qui ont participé à l'organisation de cette fête ainsi qu'au « cochonnet club Lapleau Soursac » qui ont permis cette réussite.

Vu son succès, c'est avec beaucoup de plaisir que nous vous annonçons qu'elle aura de nouveaux lieux cette année.

Nous espérons aussi marquer 2025, avec de nouveaux projets communs pour cela nous convierons à une réunion courant mars, afin d'échanger et discuter de tout ce qui vous tiendrait à cœur d'organiser. À très bientôt

Patricia FEUGEAS, Isabelle LAYAT, Jean-Pierre Lannoy (président)

- **Mot du président de la société de chasse**

La société de chasse de Saint-Hilaire Foissac organisera une manifestation dans l'été, l'après-midi aura lieu un concours de pétanque en doublette avec une buvette à disposition et le soir son traditionnel repas au vu du succès de l'année dernière. Des bourriches seront mises en jeu.

Benjamin Marran, président

- **Association TEAM BMW 19**

Le dimanche 14 avril 2024, le club team BMW 19 a fait une halte sur notre commune, le temps d'un café durant lequel nous avons pu admirer plus d'une quinzaine de véhicules de collection.



- **Concert à l'église**

Le dimanche 11 août 2024 a eu lieu en l'église, un concert violon, alto, violoncelle, piano. Ce fut un agréable moment.

Au violon alto: Fiona Richards

Au violoncelle : Emma Audureau

Au piano: Agnès Longevialle

La soirée s'est terminée par le pot de l'amitié offert par la municipalité.



INFORMATIONS DIVERSES

Plan local d'urbanisme intercommunal PLUi

• Les nouvelles règles d'urbanisme

Depuis le 30 janvier 2020, l'instruction des actes d'urbanisme est gérée par la communauté de communes Ventadour- Egletons- Monédières.

L'ensemble des demandes est toujours à déposer auprès de votre mairie

• Pour toutes constructions (abris de jardin compris)

Moins de 5 m ²	pas de formalités
De 5 à 20 m ² en zone A et N du PLUi	une déclaration préalable
De 5 à 40 m ² en zone U et AU du PLUi	une déclaration préalable
Plus de 20m ² en zone A et N du PLUi	un permis de construire
Plus de 40 m ² en zone U et AU du PLUi	un permis de construire

• Le recours à l'architecte est obligatoire

Pour les surfaces supérieures à 150 m²

Pour les surfaces de bâtiment agricoles supérieur à 800 m²

Pour les demandes déposées par une personne morale (SARL, SCI, GAEC...)

• Travaux sur une maison

Travaux ne créant pas de surface et ne modifiant pas l'aspect extérieur: **pas de formalités**

Travaux modifiant l'aspect extérieur (ajout d'une ouverture, réfection de la toiture différente de l'identique, travaux de façade, pose d'une fenêtre de toit, parabole, panneaux solaires en toiture...): **déclaration préalable.**

• Véranda

De cinq à 20 m ²	déclaration préalable
Au-dessus de 20 m ² en zone A et N du PLUi:	permis de construire
Au-dessus de 40 m ² en zone U et AU du PLUi	permis de construire

• Travaux changeant la destination du bâtiment

Transformation d'une grange en maison d'un garage en chambre...

Si pas de modification de l'aspect extérieur: **déclaration préalable,**

Si modification de l'aspect extérieur, **permis de construire ou déclaration préalable** (si la surface est inférieure 20 m²)

Les projets de construction peuvent être soumis pour avis au CAUE ou à l'architecte conseil de la DDT, avant le dépôt de la demande.

• Châssis et serres de production d'une hauteur inférieure à 1,80 m

Pas de formalité

• Châssis et serres de production d'une hauteur supérieure à 1,80 m (et jusqu'à 2000 m²)

Déclaration préalable

• Les tunnels agricoles d'une surface supérieure à 20 m² et hauteur supérieur à 1,80 m

Permis de construire

• Murs et clôtures

Murs de soutènement, clôtures agricoles:

Mur de moins de 2 m:

Mur au-delà de 2 m:

**pas de formalités
déclaration préalable
déclaration préalable**

• Piscine gonflable

Moins de 10 m²:

Supérieur à 10 m² et

moins de trois mois:

Plus de trois mois et

supérieur à 10 m²:

pas de formalité

pas de formalité

déclaration préalable

• Piscine fixe

Supérieure à 10 m² et inférieure à 100 m² sans couverture:

Si la couverture est supérieure à 1,80 m de hauteur:

**déclaration préalable
permis de construire**

- **Les mobil-homes**

Sont interdits en dehors des campings et parcs résidentiels de loisirs

- **Caravane**

Stationner dans la cour de la maison en attendant d'être utilisée: **pas de formalité**

Sur un terrain autre moins de trois mois: **pas de formalité**

Plus de trois mois: **déclaration préalable** ⚠️ (d'autres conditions doivent être réunies (Notion de partie urbanisée, réseau...))

- **Démolition**

Pour toute démolition: **permis de démolir**

Les imprimés de demandes sont disponibles en mairie ou sur le site « www.service-public.fr ».

Pour tout renseignement, vous pouvez-vous adresser à votre mairie ou à la communauté de communes Ventadour Égletons Monédières au 05 55 27 69 26 ou par mail : urbanisme@cc-ventadour.fr

Si certains parmi vous ont fait des constructions, modifications, des bâtiments sans dépôt de dossier, rapprochez-vous de la mairie afin de régulariser la situation.

Ordures ménagères

- **Collecte des encombrants en porte-à-porte**

Pour les gros encombrants, un service de collecte en porte-à-porte vous est proposé, moyennant une redevance de 55 € par enlèvement

Modalités de collecte:

Prise de rendez-vous au 05 55 93 00 93 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h (collecte les mercredis).

Encombrants acceptés:

Meubles, tables, canapés, fauteuils, portes, matelas, sommiers, tapis, moquettes, cuisinières, chauffe-eau, ballons d'eau chaude, cumulus, cuves, vélos, radiateurs, gros électroménagers (frigos, congélateurs...)

Encombrants refusés:

Équipement sanitaire (toilette, lavabo...), pneus, déchets toxiques (peintures, solvants...), déchets de travaux particuliers et démolition (gravats, décombres, bois de charpente, planches, déchets verts...), linge de maison, vêtements, couverture..., bouteille de gaz, amiante.

Ils doivent donc être déposés à la déchetterie pour certains.

Une redevance de 57€ sera appliquée pour chaque enlèvement.

Des règles simples à respecter

- Les encombrants doivent être déposés en bordure de voie publique (passe ou des arbres, des lignes téléphoniques ou électriques), la veille au soir ou le matin même avant 8h. Il est fortement recommandé de bien séparer les déchets par type (ferraille, bois, etc...). Les agents de collecte ne rentreront pas chez l'habitant.
- Seuls les encombrants qui figurent sur la liste des objets acceptés et enregistrés dans le cadre de l'appel préalable seront collectés, les autres resteront sur place.

Service des ordures ménagères
93 rue de la Borie, Egletons
05 55 93 00 93

Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières



LES ENCOMBRANTS SONT COLLECTÉS UNE FOIS TOUS LES DEUX MOIS

Tournées encombrants 2025	Dates
LAPLEAU SAINT-HILAIRE-FOISSAC LAVAL SUR LUZEGE SAINT MERD DE LAPLEAU	19 février
	25 Avril
	18 Juin
	20 Août
	22 Octobre
	10 Décembre

- **Collecte des ordures ménagères**

La communauté de communes avance sur la redevance incitative

La communauté de communes avait décidé lors du conseil communautaire du 9 décembre 2019, la mise en place de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI). Le principe de la REOMI est d'ajuster le coût du service aux quantités d'ordures ménagères produites. Depuis lors, un travail de réflexion et d'études a été engagé avec l'appui d'un expert extérieur à la collectivité.

Le point de proximité

Le 12 décembre 2023, le conseil communautaire a adopté à l'unanimité le modèle choisi pour le futur système de collecte des ordures ménagères: le point de proximité. Des containers destinés à recevoir les ordures ménagères et le tri, seront installés, positionnés dans l'espace public.

Ce choix du territoire est motivé par plusieurs facteurs : un coût financier en fonctionnement maîtrisé pour les usagers ; un service harmonisé plus équitable pour l'ensemble des habitants du territoire ; un service disponible, 24 heures sur 24, sept jours sur sept et sur l'ensemble du territoire.

La redevance incitative en 2025

L'objectif est de déployer cette nouvelle organisation à partir de 2024. Le calendrier a été revu pour atteindre cet objectif : début 2023; choix des sites des points de proximité par les maires des communes ; 2023 également : investissement dans les matériels et définition de la grille tarifaire; 2024 : mise en place des colonnes et facturation « à blanc » des ménages (envoi d'une simulation de facturation de redevance incitative); 2025 : mise en œuvre effective de la redevance incitative

L'ensemble de cette démarche s'inscrit dans la loi AGEC qui vise à encourager davantage le tri et à diminuer le tonnage de déchets, traité par les collectivités

De nouvelles, consignes de tri depuis le 1er janvier 2023

Le SYTTOM 19 (Syndicat de Transport et Traitement des Ordures Ménagères de la Corrèze) à développer son offre de tri depuis le 1er janvier 2023. Ainsi, sur les territoires de la communauté de communes, il est désormais possible de déposer dans les containers dédiés, ou dans les sacs jaunes, tous les emballages, qu'il soit en métal, en papier, en carton, les briques alimentaires, et fait nouveau; tous les emballages en plastique, sans exception. Plus de simplicité dans les règles de tri engendre moins d'hésitation.

Compostage

Depuis le 1er janvier 2024, nous devons encore plus trier, plus de déchets alimentaires (fleurs fanées, etc...) dans les poubelles, nous devons faire du compostage. La communauté de communes Ventadour Égletons Monédières est en mesure de vous proposer des kits de compostage mais également des brass'compost, ces derniers pour un tarif de 10€.

Points d'apports volontaire

Sur la commune de Saint-Hilaire-Foissac 3 points d'apport volontaire sont mis en place:

- Au 6 hêtres
- A la gare
- A Chabannes (à définir)

Ainsi qu'un point Azalier sur la commune de Moustier-Ventadour

Communauté de Communes
Ventadour Egletons Monédières

Déchets

Pour diminuer vos déchets, laissez-vous séduire par le compostage !

La Communauté de communes Ventadour-Égletons-Monédières vous propose des kits de compostage afin de diminuer le poids de vos ordures ménagères et de valoriser vos déchets biodégradables. Le kit comprend un composteur, un bio-seau et un guide de compostage pour vous aider à vous lancer dans la démarche.

MODÈLE 445L MODÈLE 620L

Le coût pour l'utilisateur est de 35€ pour un composteur 445 litres et de 41€ pour un composteur 620 litres, grâce à une participation à hauteur de 50% de la Communauté de Communes Ventadour-Égletons-Monédières.

Pour l'obtenir :

- kit à retirer au Service Ordures Ménagères
- kit réservé aux personnes résidant sur le territoire de la Communauté de Communes (fournir la dernière facture de la REOMI).
- kit à régler après réception du titre de paiement

Service des ordures ménagères
93 rue de la Borie
Égletons
05.55.93.00.93

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité
Fraternité

ADEME

DOSSIER SPÉCIAL : LA GESTION DES DÉCHETS

La Communauté de Communes Ventadour-Égletons-Monédières est LA collectivité en charge de la collecte et de la gestion des déchets. De nombreux changements sont en cours ou à venir. Faisons le point.

DÉPLOIEMENT DES NOUVELLES COLONNES DE COLLECTE SUR LE TERRITOIRE



La Communauté de Communes Ventadour-Égletons-Monédières est responsable de la gestion et de la collecte des déchets sur son territoire. Les ordures ménagères sont incinérées à l'usine d'incinération de Rosiers d'Égletons tandis que le traitement du verre, des papiers et des emballages est délégué au Syttom 19 (Syndicat de transport et de traitement des ordures ménagères), le service déchets pour sa part assure la collecte de ces flux.

Afin de réduire le volume et le poids des ordures ménagères, dont l'incinération est taxée selon la quantité de déchets incinérés,

la Communauté de Communes souhaite favoriser et soutenir le développement du tri auprès des particuliers et des entreprises.

Dans ce contexte, il a été décidé de remplacer progressivement la collecte en porte à porte par la collecte via des colonnes de tri (verre, papiers, emballages). Ces nouvelles colonnes offrent de nombreux avantages : une plus grande capacité de stockage, une meilleure ergonomie, une meilleure intégration paysagère, une accessibilité 7J/7 24H/24 et la fin des nuisances (insalubrités publiques, pollution due aux déchets éparpillés, encombrement des trottoirs, mauvaises odeurs, etc.).

La collectivité a ainsi acquis 128 colonnes de tri pour les différents flux en 2024, pour un montant total de plus de 340 000 € TTC. Elle a candidaté à un appel à projet lancé par CITEO pour obtenir un cofinancement et est en attente du résultat.

Ces colonnes ont été livrées début novembre et sont en cours de déploiement pour remplacer les équipements actuels. Par ailleurs, dans les 19 communes du territoire (2 pour la commune d'Égletons), un des points d'apport volontaire existants sera équipé de colonnes spécifiques accessibles aux personnes à mobilité réduite.

En 2025, 134 nouvelles colonnes de tri seront commandées afin de créer de nouveaux points de proximité pour mieux mailler le territoire. Au total, 74 colonnes pour le verre, 54 pour le papier et 131 pour les emballages seront installées sur le territoire et placées à des points stratégiques fréquentés par les habitants.

Pour ce faire, des travaux d'aménagement sont en cours de réalisation jusqu'à fin 2024, début 2025, afin que l'ensemble de ces équipements soit opérationnel au premier trimestre 2025. A ce moment-là, toute la collecte du tri se fera via ces points d'apport volontaire. La collecte des emballages (sacs jaunes) en porte-à-porte sera ainsi supprimée le 31 Mars 2025.



La Communauté de Communes Ventadour-Égletons-Monédières espère que cette nouvelle organisation augmentera la quantité et la qualité du tri, réduira le volume des ordures ménagères et rendra ainsi la collecte plus respectueuse de l'environnement.

- **France services**

L'espace France services est une structure qui vous accompagne numériquement pour vos démarches, aide à la déclaration d'impôts, demande d'une carte vitale, demande d'aides (RSA, chèque énergie...)

Marcillac-la-Croisille
5 route des Diligences
05 44 40 78 95



- **Corrèze autonomie**

L'instance de gérontologie n'existe plus et est remplacée par Corrèze autonomie: le nouveau service public départemental de l'autonomie (plus de simplicité, de proximité et plus de réactivité dans la réponse apportée). Vous retrouverez leur tract sur la quatrième de couverture.

Téléphone 05 55 19 19 19

Avec CORRÈZE AUTONOMIE,
le Département
vous accompagne au quotidien.



J'AI BESOIN D'ÊTRE AIDÉ(E) AU QUOTIDIEN POUR POUVOIR RESTER A MON DOMICILE

CORRÈZE AUTONOMIE me propose :

- la visite à mon domicile d'une coordinatrice pour évaluer mes besoins
- un accompagnement administratif complet pour toute demande d'aide
- la mise en place de services d'aide à domicile « sur mesure » : auxiliaire de vie, portage de repas, téléassistance, infirmière, kiné...

VOUS ÊTES :

- en **perte d'autonomie** (temporaire ou définitive)
- en **situation de handicap** (quel que soit votre âge)
- **aidant(e) familial(e)** d'une personne âgée ou handicapée

J'ACCOMPAGNE UN PROCHE EN PERTE D'AUTONOMIE

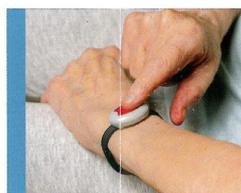
CORRÈZE AUTONOMIE me propose :

- un accès direct et continu aux informations pratiques pour l'aidant (lieux de répit, aides financières, hébergement temporaire du proche, ...)
- une écoute bienveillante et un accompagnement personnalisé



VOUS AVEZ BESOIN :

- d'une **information générale** sur une question **liée à l'autonomie**
- d'organiser votre **maintien à domicile** ou celui d'un proche (aide à domicile, portage de repas, téléassistance, ...)
- d'une **écoute bienveillante** et d'un **accompagnement administratif** adaptés à votre situation (dossier APA, PCH, ...)



JE VOUDRAIS ME DÉPLACER EN TOUTE SÉCURITÉ SANS INQUIÉTER MES PROCHEs

CORRÈZE AUTONOMIE me propose :

- l'installation à mon domicile d'un dispositif de téléassistance
- une assistance rapide en cas de signalement d'un problème
- la prise de nouvelles dans les 24 heures après un événement grave (malaise, chute, détresse morale, ...) et une visite à mon domicile si besoin
- l'information de ma famille sur l'évolution de ma situation

CORRÈZE AUTONOMIE
est à votre service :

1 J'appelle le **numéro unique 05 55 19 19 19**
(24h/24 et 7j/7)

ou je préfère adresser un e-mail à l'adresse dédiée :
correzeautonomie@correze.fr

2 J'expose ma situation/mon problème à un **agent qualifié**

3 Je **bénéficie d'un accompagnement « sur mesure »** par un **référé unique de proximité**, qui peut se rendre à mon domicile, en fonction de ma situation, pour m'aider

J'AI EU UN ACCIDENT QUI ME PRIVE TEMPORAIREMENT (OU DURABLEMENT) DE MON AUTONOMIE

CORRÈZE AUTONOMIE me propose :

- une information sur mes droits et un accompagnement administratif complet
- la proposition de services d'aide à domicile adaptés à ma situation



MON ENFANT EST EN SITUATION DE HANDICAP

CORRÈZE AUTONOMIE me propose :

- des conseils pour lui offrir un accompagnement et une scolarité adaptés et dans les meilleures conditions
- un suivi de ma situation et de celle de mon enfant
- un accompagnement administratif complet

ÉTAT CIVIL

Décès

Michelle PALIDE
à La Gare

Monique CHARBONNEL
à Nouailles

Bernard TRECH
à la Teyssonière

Marcel BOULEGUE
à Pradines

Naissances

Eva GONCALVES, fille de Lionel GONCALVES et Charlotte VIROLLE à Chastres

Nouveaux habitants

Emmanuel PILLAUD à la Bourgeade.

Chrystalle MARIONNET compagne de **Gauthier DRUON** au Bourg.

Lionel GONCALVES, **Charlotte VIROLLE** avec leurs enfants **Théo et Eva** à Chastres.

La commune vous informe en ligne

- **Grâce à Panneau Pocket et son application gratuite**

Téléchargeable sur téléphone et tablette. Pour cela, vous pouvez scanner directement ce QR code à l'aide de votre appareil photo:



Soit en ouvrant le store de votre téléphone:



Une fois sur le store rechercher «PanneauPocket» et cliquer sur «installer». Lorsque l'application est installée, vous pourrez y rechercher la commune souhaitée et la mettre en favoris en cliquant sur le ❤️ afin de recevoir nos notifications.

- **Grâce à son site internet**

Nous essayons de mettre à jour le site **www.saint-hilaire-foissac.fr** régulièrement. Vous pourrez y trouver les dernières actualités de la mairie, nos horaires et coordonnées.

Si vous souhaitez faire apparaître une information sur notre site n'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie.

